

MORRA Paul,
Lieutenant de gendarmerie d'active
Chez M. QUIDU Jean-Guy
Hameau de Laborie
09000 FOIX

Mobile: 06 18 35 38 90

E-mail personnel: morra.paul@orange.fr

Lettre recommandée A.R.

Foix, le 7 juin 2017

M. Le Colonel DURAND Gwendal
Commandant le Groupement de
Gendarmerie Départementale
de Meurthe et Moselle
102 Avenue du Général LECLERC
54000 NANCY

OBJET: - Inscription au registre des constatations de blessures psychologiques en service, au sens de l'article L. 323-19 du Code de Justice Militaire (Violences sur subordonné) caractérisant des faits de harcèlement moral au travail institutionnalisé depuis 1999 et toujours d'actualité.

PIECES JOINTES: - Dossier des pièces justificatives joint en Annexe "1", tel que le détail en figure au bordereau d'envoi.

Mon Colonel,

Étant en convalescence depuis le 3 janvier 2017, dans l'attente d'un futur placement en CLDM (congé de longue durée maladie) ou en congé du blessé comme je l'ai demandé de plein droit, au Docteur MELE, Médecin en chef, Chef de service Adjoint, psychiatre à l'HIA de VILLENAVE d'ORNON -33-, je vous demande de bien vouloir transmettre au commandant de la Région de Gendarmerie Alsace Champagne Ardennes Lorraine (ALCAL), le dossier que je vous joins pour une inscription au registre des constatations.

Ces blessures psychologiques survenues en service dans l'exercice de mes fonctions de militaire de la gendarmerie en qualité de sous-officier puis d'officier, ont pris naissance en 1999 et se poursuivent jusqu'à ce jour. Elles sont constitutives des faits caractérisant un harcèlement moral au travail revêtant une forme institutionnalisée.

Lors de ma visite du 30 mai 2017 à l'HIA Robert Piqué, le docteur MELE m'a fait part de son avis favorable pour l'obtention du congé du blessé. qui devrait m'être attribué par le Médecin-chef de l'antenne médicale de NANCY-DROUOT. Une bascule entre CLDM et congé du blessé n'est pas à exclure compte tenu des circulaires d'application non encore publiées. Des dossiers de congé du blessé sont actuellement en attente à la cellule de des blessés de la DGGN. J'ai un prochain rendez-vous avec le docteur MELE, programmé le 9 août 2017 à 14 heures 00.

Je réponds à tous les critères pour obtenir le congé du blessé étant blessé de guerre psychique suite à une OPEX au LIBAN (bombardements survenus le 2 février 1990). Ce traumatisme latent depuis 25 ans associé à d'autres événements traumatiques survenus tout au long de ma carrière professionnelle, a réveillé en moi alors que j'étais hospitalisé, le 11 janvier 2015, à l'occasion des manifestation en hommage aux victimes de la tuerie de Charlie Hebdo, un syndrome post traumatique compliqué.

Un dossier de demande de pension militaire d'invalidité est actuellement en cours de traitement à l'ONAC pour la reconnaissance de mes traumatismes à l'origine de mon état de santé fragilisé actuel.

Parallèlement à mes responsabilités professionnelles, j'exerce comme vous le savez, des fonctions associatives en qualité de Président d'une Association Professionnelle Nationale de Militaires (APNM) et de rédacteur en chef d'un site de presse intitulé «Armée média, le journal de l'AFAR».

Dans le cadre de la défense de mes intérêts relatifs au harcèlement moral au travail que j'ai subi en Nouvelle Calédonie en 1999, j'ai été victime de toute une série de mesures administratives et de sanctions parfois déguisées et totalement illégales. J'ai tenté de faire reconnaître mes droits légitimes auprès des juridictions compétentes administratives et judiciaires, ainsi qu'auprès des hautes autorités militaires.

J'ai fini par gagner un recours contentieux administratif après deux saisines de la commission des recours des militaires (CRM), une saisine du Conseil d'État et deux saisines du Tribunal Administratif pour une notation complémentaire entachée d'irrégularité. Les acteurs institutionnels n'ont eu de cesse d'agir contre mes intérêts, en dépit de la religion du droit en justifiant l'injustifiable pour faire obstacle à mes droits légitimes. Mon opiniâtreté a fini par avoir raison de toutes les magouilles et manœuvres institutionnelles que j'ai subies dans ce domaine, alors qu'une simple lecture de cette notation la rendait manifestement illégale. Cet aveuglement institutionnel a été pour moi, une source de souffrance psychologique très intense et particulièrement difficile durant toutes ces années. J'ai épousé l'état militaire et ses valeurs que je respecte et non pas, pour subir les affres imposées par des chefs hiérarchiques indécents voire des délinquants. Le contenant institutionnel dans lequel j'ai évolué, avait pour vocation de me protéger et non pas celui de me briser comme cela a été le cas.

Les manœuvres dilatoires et dolosives sont légion dans la gestion administrative de mon dossier.

Dans le cadre judiciaire, j'ai été amené à porter plainte avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction à NOUMEA pour diverses infractions impliquant plusieurs membres de ma hiérarchie directe, ainsi qu'un médecin-chef du Service Santé des Armées. Là encore, dans leur constance habituelle, les services de l'Inspection Technique (actuellement IGGN) ont traité cette procédure à charge contre moi, pour dédouaner les mis en cause et sauvegarder les intérêts de l'État au mépris de la religion du droit, de la déontologie et des règlements militaires. C'est une honte!

Mes publications sur le site «Armée média», accompagnées de preuves irréfutables attestent sans équivoque possible les faits dont j'ai été victime et que je vous rappelle succinctement.

Le harcèlement moral au travail subi aurait dû motiver la bienveillance de mes chefs et des acteurs institutionnels à tous les niveaux, qui auraient dû me protéger. Au lieu de cela, contre toute attente, j'ai été torturé et broyé psychologiquement. Toutes les autorités militaires dont dernièrement le Général VECHAMBRE, Inspecteur Général des Armées Gendarmerie (IGAG) se sont comportés de manière indignes malgré les preuves indiscutables présentées et toujours réfutées malgré les évidences. C'est ainsi que j'ai été contraint de publier malgré moi, des éléments impactant des hautes autorités de l'institution pour dénoncer les pratiques illégales que j'ai subies.

Le harcèlement moral au travail dont j'ai été victime a fortement fragilisé et aggravé mon état de santé en raison de mon syndrome post traumatique qui s'est réveillé en janvier 2015. Ces faits sont particulièrement graves et odieux pour un militaire comme moi, qui ait fait esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême en diverses circonstances. C'est dans ces conditions que j'ai été exposé à plus d'une quinzaine de fois à une mort imminente. A ces traumatismes s'ajoutent la gestion de plus de 150 scènes de crime macabres en tous genres et d'autres événements traumatisants à l'occasion de service ou d'enquêtes sensibles.

En matière d'avancement décoration, malgré les médailles qui m'ont été décernées, mes mérites n'ont pas toujours été reconnus. En effet, ayant sauvé la vie d'un enfant notamment, j'aurais dû être récompensé mais la carence de mon commandement en la matière, m'a amputé de la reconnaissance de ce comportement d'exception. D'autres fois, des enquêtes sensibles que j'ai traitées avec brio, n'ont pas eu de reconnaissance. Pour la médaille militaire, malgré un titre de guerre, j'ai été ostracisé, alors que tous les camarades de mon détachement OPEX ayant vécu des faits similaires à ceux que j'ai vécus l'ont eu. Pour la médaille des blessés de guerre, là encore, on me fait attendre alors que d'autres camarades gendarmes avec lesquels je suis en contact, l'ont eu au bout de trois mois.

Les dysfonctionnements administratifs ne peuvent pas tout expliquer et les preuves que j'ai accumulées sur 18 ans prouvent sans équivoque possible, les faits de harcèlement moral au travail dont je suis victime et qui ont également impacté mes fonctions associatives et de rédacteur en chef de mon site média.

Dernièrement, c'est le Lieutenant colonel DOUVIER Jean Paul, Officier adjoint chargé de la police judiciaire placé sous votre autorité, m'a discriminé et harcelé dans le cadre de mon travail, devant les personnels dont j'avais la charge, ce qui les a marqués profondément. Je n'ai jamais voulu faire d'histoire, mais cet officier est un ancien chef du Bureau Enquête Judiciaire de l'IGGN et il sait parfaitement ce qu'il fait. Ce type de comportement est celui des pervers narcissiques comme je l'ai indiqué dans mes publications. C'est inadmissible!

L'IGGN s'est déclarée incompétente pour traiter mon dossier suite à mon signalement à la plate-forme STOP DISCRI. On comprend bien pourquoi, car ils refusent de m'affronter et de m'entendre dans des enquêtes administratives et judiciaires malgré la demande de témoins et victimes.

La liste serait trop longue. Vous connaissez mon dossier pour en avoir parlé longuement avec moi. Je vais m'orienter sur un nouvel avenir pour une future retraite apaisée, je l'espère. Je dois au préalable faire reconnaître mes droits pour purger mon passé.

J'ai saisi les plus hautes autorités de l'État. Bientôt, ce sera au niveau européen, car ces pratiques sont le déshonneur des armées en général et de la gendarmerie nationale en particulier.

J'espère que la gestion de mon dossier se fera cette fois sans embûche. Je ne souhaite pas tout vérifier comme pour mon précédent dossier qui a subi des mois de retard dans son traitement.

Un blessé de guerre comme moi, mérite le respect de tous, comme vous me l'apportez à chacun de nos échanges.

En vous remerciant sincèrement mon Colonel, pour votre bienveillance et l'attention que vous voudrez bien accorder à ma demande.

Respectueusement,

Lieutenant de gendarmerie d'active
MORRA Paul

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul', with a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE «1»

BORDEREAU D'ENVOI

N° de la pièce	DESIGNATION
1	Rapport circonstancié pour inscription au registre des constatations de l'unité sur l'origine des blessures
2	Circonstances permettant le rattachement ou non au service
3	Lettre du 23 mai 2017 au Président de la République
4	Lettre du 18 avril 2017 au DGGN
5	Lettre du 9 mai 2017 à Madame Anne-Sophie AVE, DRH-MD
6	Fiche de présentation AFAR
7	Courriel du 19 décembre 2016 mettant en exergue des faits de harcèlement moral au travail et de discrimination dont l'auteur est le Lcl DOUVIER Jean-Paul, OAPJ GGD 54, portant atteinte à mes fonctions associatives
7 bis	Lettre du 24 mai 2017 adressée au Docteur MELE, Médecin en chef HIA Villenave d'ORNON -33-
8	<u>Attestation sur l'honneur</u> : Colonel (ER) MARTINEZ Serge
9	<u>Attestation sur l'honneur</u> : HURTREL Philippe, Technicien en Identification Criminelle (Militaire de la gendarmerie)
10	<u>Attestation sur l'honneur</u> : Mehdi KADA (Militaire de la gendarmerie)
11	<u>Attestation sur l'honneur</u> : TERRASSE Laetitia (Militaire de la gendarmerie)
12	<u>Attestation sur l'honneur</u> : SAGNES Jean-Christophe (Infirmier militaire)
13	Certificat médical docteur MEZIANE, psychiatre
14	Certificat médical docteur MELE, psychiatre
15	Certificat médical docteur LAMOURETTE, psychiatre
16	Certificat médical docteur RAYNAUD, psychiatre
17	BE Réception de ma demande de Pension Militaire d'Invalidité «ESPT»
18	Inscription Registre des Constatations ERCC 126 2017 - LTN MORRA
19	Dossier LTN MORRA PAUL Convocation médicale Antenne médicale NANCY
20	Convocation HIA Villenave d Ornon en vue CLDM
21	Certificat de visite du 9 mai 2017
22	Récit personnel «OPEX LIBAN 1989 A 1990»
23	Tentative d'homicide CAPESTANG
24	Récit personnel «Harcèlement moral au travail »
25	Dossier presse contitué de 16 articles publiés sur le blog « Armée média, le journal de l'AFAR »

DOSSIER PRESSE PIECE N° 25